



Retour volontaire sans papier

Par **ATI**, le **14/09/2010** à **21:42**

Bonjour,

je souhaite connaître la procédure pour un retour volontaire d'un sans papier en Algérie.

S'il s'agit d'un retour volontaire sera t-il interdit de territoire Français et européen pendant 5 ans ?

quelles sanctions encours t-il ?

Car il souhaite ensuite se marier en Algérie avec une Française puis revenir vivre en France.

Cordialement

Par **SORDEF**, le **18/05/2011** à **12:29**

je souhaite connaître la procédure pour un retour volontaire d'un sans papier en tunisie.

S'il s'agit d'un retour volontaire sera t-il interdit de territoire Français et européen pendant 5 ans ?

quelles sanctions encours t-il ?

Cordialement